



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4321

NOV 15 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

J.H Ryder Machinery Limited
3800 Trans Canada Highway
Pointe Claire, Quebec
H9R 1B1

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Weight Indicator /
Indicateur pondéral électronique

Allegany Technology Inc.
USA

MODEL DESIGNATION(S) /
DÉSIGNATION DU(DES) MODÈLE(S):

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

MEGA-8

20,000 Counts are available for
weight display with division size
internally selected to 1, 2 or 5 with a
programmable decimal. / 20 000 comptes
sont disponibles pour l'affichage du
poids par multiplicateurs de 1, 2 ou 5
obtenus par réglage interne, la
position du point décimal étant
programmable.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que (les)l'appareil(s) dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à celui
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la
documentation reçue et pour lequel
(lesquels) des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an AC/DC electronic digital micro-processor controlled weight indicator with under and over target weight, counting mode, keyboard selection for "kg", "lb", and average piece weight (av.pc./wt.).

This indicator has counting capabilities. The counting capability is not subject to Weights and Measures approval or inspection, but may be used in trade.

This device when interfaced to an approved and compatible weight platform becomes a weighing system.

The following controls are incorporated in the polycarbonate membrane keyboard and are as follows:

"ON/OFF" button used to power the device On/Off.

"ZERO" button used to reset the device to Center of Zero.

"AVC/PIECE WT" for displaying the calculated average piece weight from a sampling and counting operation.

"PIECES" for setting the number of pieces to be added or removed.

"PRINT" for setting the device into a print mode.

"TARE" for setting the device into a Tare mode.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est un indicateur pondéral électronique c.a./c.c. à affichage numérique piloté par microprocesseur et pourvu de poids cibles en plus et en moins, d'un mode de comptage, d'une sélection au clavier pour le pesage en kg ou en lb et de l'affichage du poids moyen des articles.

Cet appareil présente des fonctions de comptage qui ne sont pas soumises à l'approbation ni à l'inspection de Poids et mesures mais qui peuvent être utilisées dans le commerce.

L'indicateur, lorsqu'il est relié à une plate-forme de pesage compatible et approuvée, constitue un ensemble de pesage.

Le clavier à membrane en polycarbonate comprend les commandes suivantes:

La touche "ON/OFF" (arrêt/marche) sert à mettre l'appareil en circuit ou hors circuit.

La touche "ZERO" (mise à zéro) sert à ramener l'appareil au centre du zéro.

La touche "AVG/PIECE WT" (poids moyen des articles) permet l'affichage du poids moyen des articles obtenu par échantillonnage ou par comptage.

La touche "PIECES" sert à déterminer le nombre d'articles à ajouter ou à retrancher.

La touche "PRINT" fait passer l'appareil en mode d'impression.

La touche "TARE" fait passer l'appareil en mode de tarage.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

"GROSS" for setting the device into a Gross mode.

"NET" for setting the device into a Net mode.

"lb/kg" for switching the device from metric mode to avoirdupois and vice versa.

Ten numeric buttons designated 0 through 9 used for the entering of tare and other numeric data.

"." decimal - used to change the sign of a numeric entry from positive to negative or vice versa.

One blank button with no function.

The display is a six digit seven segment fluorescent type.

Status annunciators are provided for: Center of Zero, lb, kg, Pieces, (AV PC WT) Average Piece Weight, Tare Ent, Tare Dis, Gross and Net.

The MEGA 8 can be fitted with an RS232 or a 20 mA current loop interface which enables connections to the following: Tape Printers, REM-Link to computer and Dual Scale Connection.

The zero and span adjustments are located within the aluminum enclosure of the device. This device can be sealed externally, however the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SCM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

La touche "GROSS" fait passer l'appareil en mode de pesage brut.

La touche "NET" fait passer l'appareil en mode de pesage net.

La touche "lb/kg" permet à l'appareil de passer du mode métrique au mode en avoirdupois et vice versa.

Les touches numérotées de 0 à 9 servent à introduire la tare et d'autres données numériques.

La touche "." (point décimal) sert à changer le signe d'une entrée numérique en le faisant passer de positif à négatif ou vice versa.

Une touche en blanc n'ayant aucune fonction.

L'affichage est assuré par six chiffres à sept segments de type fluorescent.

Les afficheurs d'état sont associés aux fonctions suivantes: centre du zéro, lb, kg, articles, poids moyen des articles (AV PC WT), tare entrée, affichage de la tare, poids brut, poids net.

L'indicateur MEGA 8 peut comporter une interface RS232 ou une interface à boucle de courant de 20 mA permettant le branchement à des imprimantes de tickets, à une liaison à distance (REM-Link) à un ordinateur et à deux appareils de pesage.

Les dispositifs de réglage du zéro et de la portée se trouvent dans le boîtier en aluminium de l'appareil. L'indicateur peut être plombé de l'extérieur, mais il n'est toutefois pas conçu pour être plombé conformément aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus a(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



 W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922
PROJECT/Projet: AP-ML-88-0113

NOV 15 1988

